



Caisse des Français de l'Étranger



## Nouvelle offre de **tiers payant hospitalier !**

Un adhérent éligible peut bénéficier de notre service de tiers payant hospitalier, dans son pays de résidence et dans tous les pays de sa zone géographique qui proposent cette facilité. Une prise en charge de 100 % ou 80 % des frais réels est assurée suivant le pays de dispense des soins.

## Qu'est-ce qu'une hospitalisation ?

- Tout acte nécessitant de passer au moins une nuit dans un hôpital ou une clinique.
- Tout acte ambulatoire nécessitant une anesthésie ou une mise en observation prolongée.
- Les séances de chimiothérapie, dialyse et radiothérapie.
- L'accouchement.

## Quels sont vos avantages avec le tiers payant ?



**Aucune avance de  
frais dans les zones  
à 100 %**



**Accès à un réseau  
de soins de qualité**



**Assistance  
médicale 24H/24  
7J/7**

Pour vos soins programmés, nos partenaires vous accompagneront dans le choix de l'établissement le mieux adapté à votre pathologie.

Votre dossier d'hospitalisation sera suivi pendant toute l'hospitalisation.

## Quelles sont les conditions d'éligibilité ?



Ne pas avoir souscrit un contrat santé via votre employeur



Être à jour de vos cotisations.

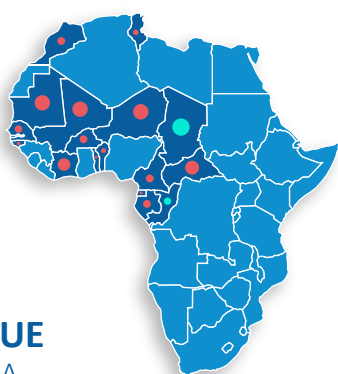


Ne pas être affilié à une complémentaire santé.



Résider dans un pays couvert par le tiers payant.

## Quelles sont les zones couvertes ?



### zone AFRIQUE

Partenaire VYV IA

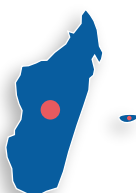
Sénégal – Mali – Burkina-Faso – Niger  
Côte d'Ivoire – Bénin – Guinée Bissau  
Togo – Cameroun – Centrafrique – Congo  
Gabon – Guinée Équatoriale – Tchad  
Maroc – Tunisie – Mauritanie.



### zone ASEAN

Partenaire VYV IA

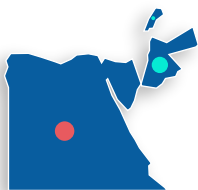
Birmanie – Laos – Cambodge  
Vietnam – Malaisie – Philippines  
Indonésie – Thaïlande – Brunei.



### zone INDIEN

Partenaire MSH

Île Maurice – Madagascar.



### zone MOYEN-ORIENT

Partenaire VYV IA

Égypte - Liban - Jordanie



Pays bénéficiant du tiers payant hospitalier à 100 % (hors Singapour)



Pays bénéficiant du tiers payant hospitalier à 80 % (hors Singapour)

**ATTENTION : compte tenu de la situation exceptionnelle, la CFE a décidé de prendre en charge à 100 % des frais réels les hospitalisations complètes liées au coronavirus dans tous les pays qui bénéficient du tiers payant. Cette mesure s'applique du 1er avril au 1er octobre 2020.**

## Comment avoir accès au tiers payant ?

En fonction de votre pays d'expatriation, la CFE prendra en charge de 80 % à 100 % de la facture réelle.

La liste des hôpitaux partenaires, actualisée régulièrement est disponible sur [votre espace personnel](#), dans l'onglet «Mes remboursements».

Nous avons comme objectif de vous proposer le meilleur réseau hospitalier. Pour cette raison, nous avons besoin de vos retours d'expériences et de vos recommandations afin de créer, ensemble, ce réseau d'excellence.



### Votre établissement est conventionné

En cas d'hospitalisation, programmée ou d'urgence, vous bénéficiez du tiers payant.

#### En cas d'hospitalisation programmée

Veillez contacter nos partenaires 10 jours avant votre admission pour toute demande de prise en charge à :

Pour VYV IA : [authorization@vyv-ia.com](mailto:authorization@vyv-ia.com)

Pour MSH International : [precert@msh-intl.com](mailto:precert@msh-intl.com)

#### En cas d'urgence médicale

Veillez contacter nos partenaires par téléphone au :

Pour VYV IA : + 33 (0)5 86 85 00 62

Pour MSH International : + 33 (0)1 44 20 48 15



### Votre établissement est non conventionné

S'il n'y a pas d'établissement conventionné dans votre ville ou votre pays d'expatriation, contacter VYV IA, l'équipe médicale vous orientera vers un établissement adapté, proche de chez vous, où vous pourrez bénéficier du tiers payant.



### Vous souhaitez faire référencer votre établissement

L'établissement où vous avez l'habitude de vous rendre et qui vous donne entière satisfaction n'est pas conventionné. Vous pouvez prendre contact avec VYV IA qui entamera les démarches pour le référencer si cet établissement répond à nos impératifs de qualité et volumétrie d'activité, sous réserve que votre établissement accepte une relation directe avec un organisme international.

\* Dans ce cas précis, veillez à ne pas engager de frais tant que VYV IA n'a pas confirmé le référencement.



## Comment utiliser ce service ?

Lors de votre adhésion, vous recevrez un courrier de la CFE vous confirmant votre éligibilité au tiers payant. Vous y trouverez toutes les informations concernant nos partenaires santé et les procédures à suivre. Ce courrier est disponible dans l'onglet «Mes remboursements» de votre espace personnel.

Vous recevrez une carte d'assuré (disponible sur votre espace personnel) à présenter à l'établissement de santé en cas d'urgence.

**Pour une hospitalisation programmée, vous devrez envoyer un message à nos partenaires avec les mentions ci-contre.**

### Mentions obligatoires

- . **Votre nom,**
- . **Votre prénom,**
- . **Votre n° CFE,**
- . **Le motif de l'hospitalisation,**
- . **L' établissement.**



### Une assistance de qualité !

Nos partenaires vous orienteront vers les hôpitaux de leurs réseaux qui proposent les meilleures prestations pour votre pathologie.

Un échange téléphonique, avec les médecins de nos partenaires, vous permettra de vous exprimer afin d'apporter les informations indispensables permettant de mieux identifier l'intervention et sa pertinence.

**Ce ne sont pas des consultations médicales, il s'agit d'une assistance.**



### Les transferts sanitaires

Lors d'une intervention médicale et dans l'hypothèse d'une défaillance du plateau technique au regard de la complexité d'une intervention, le transport d'un malade ou d'un blessé sera organisé par nos partenaires vers la structure médicale la plus proche garantissant des soins appropriés.

**Les transferts itératifs (transports répétés de votre résidence à un hôpital pour des soins quotidiens ou hebdomadaires) ne sont pas pris en charge.**



Caisse des Français de l'Étranger



**Tél. +33 (0)1 64 14 62 62**

**Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00**

**Prix d'un appel vers un téléphone fixe en France**



**Pour nous écrire ou nous envoyer vos documents :**

**Caisse des Français de l'Étranger**

**160 rue des Meuniers**

**CS 70238 RUBELLES**

**77052 MELUN CEDEX**



**[www.cfe.fr/contactez-nous-en-ligne](http://www.cfe.fr/contactez-nous-en-ligne)**

